© Drogues Info Service - 4 juillet 2025

Vos questions / nos réponses

Enseigner le cannabis au lycée

Par Profil supprimé Postée le 23/11/2011 15:51

> Professeur de Français au lycée, j'enseigne l'argumentation en classe de terminale. Le sujet sur lequel nous allons débattre est le cannabis. Après avoir rappelé, suite à votre site et au reportage passé sur Arte ("Drogues et cerveau"), les méfaits et les risques encourus après l'usage du cannabis, nous allons étudier 2 textes. Un qui est contre toute légalisation et dépénalisation ("fermer les yeux..." sur le site www.travailler-sans-tabac.com). Et un autre qui fait l'apologie du cannabis (la chanson de matmatah). Cette chanson ayant été interdite dans la fin des années 90, je voulais savoir si je prenais des risques à travailler sur ce texte avec des lycéens ? Merci

---

Mise en ligne le 25/11/2011

Bonjour,

Rassurez-vous, vous ne risquez rien. Seules la provocation à l'usage illicite de stupéfiants ou le fait de présenter le cannabis sous un jour favorable constituent une infraction et est répréhensible. Ici, vous vous situez dans le cadre d'un exercice scolaire. Le sujet justement polémique vous sert juste de "support" à développer une argumentation et défendre un point de vue. Attention toutefois avec un tel sujet car la frontière est parfois mince entre l'information, la prévention et le fait de présenter le cannabis sous un jour favorable (incitation à l'usage ou provocation).

Pour informations, la chanson dont vous parlez "l'apologie" dans laquelle le groupe Matmatah prends position en faveur du cannabis n'est pas interdite. Le groupe à été poursuivi pour "Provocation à l'usage et au trafic de produits stupéfiants et présentation sous un jour favorable de ces produits". Soutenus néanmoins par une pétition qui a recueilli plus de 10.000 signatures, les musiciens ont été condamnés à l'issue du procès tenu en mai 2000 à 15.000 francs d'amendes chacun.

Vous ne prenez aucun risque si vous décidez de travailler sur cette chanson. D'ailleurs si cela était répréhensible, nous avons bien peur qu'il faille également interdire un bon nombre de rappeurs ou la majorité du rock psyché anglais des années 70 par exemple !!

Cordialement.